

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

### AMENDEMENT

N ° AS357

présenté par

M. Peytavie, Mme Sandrine Rousseau, Mme Laernoës, Mme Simonnet, M. Davi, Mme Garin et  
M. Lucas-Lundy

-----

### ARTICLE 14

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.